

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2<sup>e</sup>.  
A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.  
Et chez MM. Lepelletier et Comp<sup>g</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

Les Renseignemens, Notes et Articles doivent être adressés à M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 4, au 2<sup>e</sup>.

Lyon, 30 novembre.

Le *Courrier de Lyon* cherche ce matin à expliquer ou plutôt à exploiter l'indifférence des électeurs du monopole, manifestée encore dans les dernières élections des conseils-généraux.

Nous n'examinerons pas si c'est en effet l'indifférence politique qui a éloigné cette fois des collèges nos amis d'opinion : nous prendrons la thèse du *Courrier* telle qu'il la pose. La conclusion de son article c'est que le droit électoral est encore trop étendu et qu'il faut le restreindre. Comme nous pensons de notre côté que la négligence ne vient que du monopole et de l'impuissance de l'élection, par l'état d'abaissement où se trouvent devant le pouvoir royal tous les corps représentatifs, il s'ensuit qu'à mesure qu'on rétrécira le cercle électoral il deviendra nécessaire de le restreindre toujours davantage, de telle sorte qu'à la fin nous serons délivrés de cette farce de gouvernement représentatif qui se joue à nos dépens, et que nous tomberons sous la pure monarchie absolue. Beau résultat de quarante années de luttes politiques !

Voilà trois ans que la royauté marche sur cette route aux grands applaudissemens du spirituel milieu, et il est certain qu'elle arriverait bientôt à son but, s'il n'y avait pas en France d'autre libéralisme que celui du carbonarisme pervers.

Il faut cependant qu'on s'explique : ou la France est un pays représentatif, ou c'est une nation soumise par son instinct au pouvoir despotique. Si 89 et 1830 sont des plaisanteries sans signification, à la bonne heure ; il ne nous reste plus qu'à envoyer une députation à Prague pour inviter Charles X à revenir trôner parmi nous suivant les conditions de ses ordonnances. Si au contraire on veut bien avouer que nous sommes un peuple de nature assez libre et qui a acheté au prix de son sang le droit de se gouverner lui-même, alors, en voyant le mauvais résultat des lois représentatives, il faudra convenir que le droit électoral est mal placé, et mis entre des mains incapables d'en user.

Le *Courrier* répugnera sans doute à accepter cette conclusion : alors il faudra qu'il dise franchement, comme au fond il le pense, que le régime absolu est le gouvernement naturel de la France. C'est du reste ce qu'il a fait entendre plusieurs fois d'une façon détournée en nous souhaitant quelques mois du régime des ordonnances de Charles X, ou huit jours du régime de Napoléon, ou enfin de ses lois de quatre lignes sur la liberté de la presse et la liberté individuelle.

C'est aussi ce qu'il fait comprendre aujourd'hui en disant qu'après tout les électeurs ont leurs affaires personnelles plus pressantes et plus importantes pour eux que les affaires publiques ; que cette sollicitude des intérêts généraux peut bien animer un instant les citoyens quand la révolution bouillonne, mais que cette agitation n'est que passagère, ce qui paraît fort heureux au *Courrier de Lyon*.

Le raisonnement du *Courrier* peut se résumer dans cet axiome fondamental de la politique des portières : « Laissons gouverner par ceux qui sont payés pour ça ; faisons tranquillement notre commerce et ne nous inquiétons pas du reste. »

Malheureusement pour les portières et pour le *Courrier de Lyon*, nous sommes à une époque où ce quietisme serait très-fatal aux intérêts particuliers. Pour ne pas chercher d'autres exemples, les maîtres cordonniers, les maîtres tailleurs, les maîtres charbons, les maîtres boulangers, etc., etc., qui savent qu'on prépare pour la prochaine session une loi sur les coalitions, ne peuvent pas plus éloigner d'eux les préoccupations politiques que les ouvriers tailleurs, boulangers, cordonniers, etc., etc. La politique en ce temps touche au vif toutes les existences, et bon gré malgré, le gouvernement est amené à se placer sinon à la tête du moins

à la queue des intérêts industriels et à les suivre en se conformant à leur allure. Le vote politique pourrait aujourd'hui, si nous avions un véritable gouvernement représentatif, se traduire en beaux écus sonnans, et chacun commence à comprendre comment la loi politique ruine ou enrichit telle ou telle classe, et comment la loi se fait par des votes à la fois intéressés et éclairés. Il n'est pas bien difficile aux ouvriers, de Lyon je suppose, de concevoir que s'ils étaient appelés à élire le conseil municipal, ils pourraient y nommer des hommes qui arrangeraient les finances de la ville de façon à réduire les droits d'octroi énormes qui grèvent les objets de première nécessité, les boissons, la viande, etc.

En admettant comme le *Courrier*, que les électeurs désertent les collèges par négligence et non point comme nous le croyons, par le sentiment de l'inutilité et de l'impuissance de la représentation en face d'une royauté qui accapare tous les pouvoirs pour elle et pour les privilégiés qui dépendent d'elle, on retombe toujours dans cette alternative : ou la France n'est pas un pays représentatif ou bien le suffrage est mal placé, ou enfin les électeurs ne sont pas assez éclairés.

Mais, ce dernier argument serait plaisant dans la bouche de gens qui après la révolution de juillet, ont tout fait pour arrêter la diffusion des lumières politiques, c'est-à-dire la popularité de la presse. On ne veut pas certainement nous renvoyer à l'enseignement mutuel ou aux ignorants pour nous apprendre l'usage du vote politique ; on admet sans doute que les lumières politiques se puisent dans la discussion publique, dans la presse. Eh bien, les honnêtes gens qui se plaignent du défaut de lumières politiques ont calculé avec une ténacité diabolique, tous les moyens d'empêcher les journaux de descendre dans les classes populaires. On se rappelle qu'une réduction sur les impôts monstrueux du timbre et de la poste, qui s'élevait en totalité à 384,000 fr. fut obstinément refusée par une chambre qui accordait un million de rentes à un garçon de 21 ans. (1)

Le juste-milieu n'allèguera pas pour son excuse que la presse était trop hostile pour qu'on favorisât ainsi son développement, même au profit du trésor public qui aurait gagné à ce développement plus qu'il n'aurait cédé sur la quotité de son droit, car cette discussion eut lieu, si notre mémoire est fidèle, au mois de décembre 1830, époque où la presse entière était encore sous l'empire des illusions de juillet et des duperies d'août.

Ainsi on n'a pas voulu que les lumières politiques se répandissent dans le peuple, et maintenant on se lamente sur l'ignorance du peuple, afin de lui refuser l'usage de ses droits. Mais le peuple voit le but de toutes ces finesses. Il a assez de lumières pour les déjouer et s'emparer de ses droits quand il en sera temps.

On lit dans le *Temps* :

Le *Courrier Français* publiait ce matin une pièce éminemment curieuse ; c'est un exposé fait par les légitimistes au pape, de la situation, des espérances et des ressources du parti. Les légitimistes invoquent l'appui et les secours du pape ; nous ne doutons pas que le saint père ne se hâte de mettre à leur disposition une immense quantité d'indulgences ; les temps sont durs, et des indulgences sont, avec sa bénédiction, tout ce que le pape peut donner.

NOTE ADRESSÉE AU PAPE.

En soumettant au souverain pontife les détails de ce qui touche l'Eglise et le royaume, les Français restés fidèles à leur roi comme à leur religion, accomplissent une obligation rigoureuse. Ils bénissent

(1) Les frais de timbre et de poste entrent pour près de moitié dans les frais matériels d'un journal, et il n'est pas une seule industrie qui soit grevée d'une si énorme patente. C'est comme si on prenait à un fabricant de Lyon, pour l'impôt de la patente, la moitié de la valeur des soieries qui sortent de son magasin. — Notez, d'ailleurs, que la réduction demandée, en permettant de donner les journaux à bien meilleur marché, en aurait infiniment multiplié le nombre et que le fisc aurait retrouvé vingt fois, par la quantité, la somme de sa concession. — Mais c'est justement cette multiplication des journaux qu'on ne voulait pas.

n'aurait fait que rabaisser à l'émotion des rêves, à l'éclat de la verroterie, à la chaleur du phosphore, le philosophique héritage de Montesquieu et de Rousseau.

Cela est très-vrai, dit un ancien feseur de tragédies à tirades et à sentences : c'est un commerce de blinblotterie, c'est une boutique de bric-à-brac.

Certes, Messieurs, la politique, se hâte d'intervenir le président naturel du salon, la politique a son intérêt transcendant. J'ai parfaitement saisi vos idées à travers le bruit que nous avons fait, et si vous voulez me le permettre, avant de nous embarquer dans des fictions qui amusent, je résumerai vos opinions divergentes ; vous serez bientôt étonnés de m'en voir tirer une conséquence qui conciliera tous les esprits et réunira tous les suffrages.

Où se prit à sourire ; puis Henri de Bréval demanda, comme pour déconcerter le conciliateur, à entrer en énumération avec l'anecdote, en récitant après lui une histoire de ministres, compliquée de voleurs et de contrebandiers.

Vous, Monsieur, dit le maître de la maison au légitimiste, vous voulez, n'est-ce pas, régler l'avenir sur le passé ? Selon vous, le mieux politique est l'ennemi du bien ; le pouvoir des princes émane de la grâce divine, et si l'ancre qui retient le vaisseau de l'état n'est pas jetée dans le ciel, tout n'est qu'orage et tempête

sent les décrets de la providence divine et mettent en elle leur espérance ; mais ils ne doivent pas pour cela cesser d'invoquer l'assistance du modèle des princes chrétiens et la protection du père commun des fidèles.

Les circonstances où la révolution a placé le royaume sont telles que le mouvement ne peut s'arrêter : que tout doit marcher par une progression rapide vers le dénoûment, et que le rétablissement de l'ordre doit sortir en apparence de l'excès du désordre. Aucun pouvoir ne saurait s'appuyer sur des principes révolutionnaires, et le gouvernement actuel est promptement arrivé à combattre ces mêmes principes qui lui prêtent son existence. La lutte dégénère chaque jour en anarchie, et bientôt on pourra prédire quand et comment cette lutte doit se terminer.

On peut l'affirmer, il n'y a plus en France que deux partis, celui de la religion et du roi et les révolutionnaires. Le reste, masse d'hommes sans croyance, sans foi, sans principes, réunis dans un intérêt purement personnel, est prêt à se dissoudre dès qu'il faudra courir quelques risques ou consommer quelques sacrifices. Ces parvenus tiennent sans doute la puissance dont ils se sont emparés ; ces publicains chérissent les trésors qu'ils ont amassés ; mais ni les uns ni les autres ne sont capables de les défendre, et tous les jours ils augmentent contre eux les ressentiments de la nation.

Poussé par une invincible nécessité, le gouvernement demandera bientôt aux prétendus grands corps de l'état des lois qu'exigerait en effet sa conservation, mais qui seraient une violation manifeste des droits reconnus. Si ces lois sont portées, l'usage en sera dangereux, et une seconde révolution imminente ; si, au contraire, le gouvernement ne peut les obtenir, son crédit en recevra une atteinte mortelle. Ses embarras à l'extérieur ne sont pas moins graves : le jour où, enhardi par la présence des souverains alliés, il croirait pouvoir agir pour l'usurpation contre la légitimité, il s'exposerait à une ruine prochaine, et, en n'agissant point, en méconnaissant toutes les sympathies, il achève de s'isoler au milieu de l'Europe.

L'espoir est donc permis aux royalistes. Leurs rangs se grossissent par le retour d'un grand nombre d'hommes, un moment égarés, qui reviennent à la vérité, et de jeunes gens de toutes les classes de la société qui apprécient le néant des doctrines du siècle, qui sentent le besoin d'une croyance. Une foule de sujets distingués par leurs talens se dévouent au triomphe de la bonne cause, et résistent aux séductions qu'on essaie avec eux. Incapables de transiger avec leur conscience, les royalistes obéissent au pouvoir de fait, mais sans s'y unir ni de bouche ni de cœur, en attendant le jour de la délivrance.

Le clergé français, toujours si éminemment distingué par son savoir, ses mœurs, ses vertus, se montre digne de sa mission dans ce temps d'épreuve. Ses efforts pour le maintien de la loi politique se religieuses ne se sont jamais ralentis. Nos évêques ont supporté avec une sainte résignation les privations qui leur ont été imposées ; ils trouvent dans la charité des fidèles une ressource pour le soulagement de leurs pauvres, et, peu occupés des choses de la terre, ils appliquent cette maxime : *Non secundum carnem militamus*. Dans le deuil où l'Eglise est plongée, on voit les prêtres de toutes les classes, dans tous les diocèses, suppléer à l'insuffisance du nombre, et se multiplier dans l'exercice du ministère sacré. Encourageant les forts, aidant les faibles, propageant les principes, ils montrent par l'exemple et par le précepte comment un peuple qui a mérité les châtimens du ciel peut mériter ses miséricordes.

Malgré quelques échecs causés par des imprudences, les associations pour la propagation de la foi catholique, pour le maintien de la monarchie légitime et le triomphe de nos princes, n'ont point cessé de prospérer et de s'étendre. Un zèle ardent, un dévouement inépuisable, ont constamment mis les recettes au niveau des dépenses et fourni de grandes ressources tant pour l'extérieur que pour l'intérieur. Les journaux, fondés dans l'intérêt de la cause, continuent de remplir leur mission avec adresse et talent ; ils persuadent sans peine aux populations que leur bien-être matériel et moral ne peut gagner à un ordre de chose qui sacrifie tout à des vues étroites, exclusives, et où le veau d'or est l'objet des adorations des hommes publics ; ils démontrent que les vrais principes de l'égalité sont dans l'évangile, et que la liberté, incompatible avec la domination de ceux qui tout conduit à une inévitable tyrannie, n'est possible qu'avec la royauté légitime.

Les provinces du midi ou de l'ouest, où l'esprit catholique royaliste est plus dominant, plus énergique qu'ailleurs, sont toujours disposées à tous les sacrifices, et leur dévouement n'est pas refroidi. Mais la voie de la force ouverte n'est pas encore de saison. Une guerre civile isolée, sans concert, sans appui, ne pourrait attirer que des malheurs sur le peuple et sur ses chefs, et reculer la délivrance au lieu de la hâter. On a calculé beaucoup trop haut, d'ailleurs, les moyens dont ces provinces peuvent disposer, et on n'a pas assez tenu compte des dissidences que présente l'ensemble de leurs habitants. Ces erreurs ont fait échouer les tentatives plus téméraires que courageuses faites jusqu'à présent, tandis qu'elles

sur la terre ? Vous souhaitez que le prince résigne le pouvoir aux mains d'un enfant, et qu'à la faveur de quelque pacte, concession, mariage peut-être, le pays, qui n'a pu supporter les uns, les prenne avec les autres, et rentre sous sa double autorité des deux branches de la même famille ? C'est assez difficile ; mais vous allez au moins convenir...

— Je n'ai pas dit un mot de cela, interrompit le légitimiste ; que le lieutenant-général fasse son devoir, et nous aurons peut-être le pardon du maître et le repentir des sujets.

— Vous, continua l'officieux orateur du milieu, s'adressant à Bréval, vous demanderez, je crois, l'égalité des fortunes, le suffrage absolument universel et l'abolition de toute distinction sociale ? Ceci est un peu grave et rigoureux ; et vous allez du moins convenir...

— Je n'ai pas dit un mot de cela, interrompit le républicain ; mais je ne crois plus qu'à un seul gouvernement viable, celui du pays par le pays. Je ne nie point que la monarchie, imitée de l'autorité du père sur les enfans, n'ait été une institution fort belle et même utile quand les rois étaient plus éclairés que les peuples ; maintenant que la chose est à peu près changée, la royauté n'a plus, à mon avis, tel ou tel inconvénient, et je n'en dirai point de mal ; je dis seulement qu'elle est morte : c'est la jument du pa-

PAUVRE MONSTRE !

(Suite et fin.)

Les imitateurs, talens si fantastiques qu'ils échappent à la perception, si vaporeux qu'on ne peut les saisir, s'en vont poussant aux apologies et aux fées du Bas-Empire, si fort qu'ils feraient de leur art le complice des rois, s'il ne restait la chose des enfans. Mais pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Hier, leurs maîtres eux-mêmes, au bruit des chaînes italiennes, et pendant qu'expiraient les cris de la Pologne, à quoi s'occupaient-ils ? A racornir des peaux, à conter des histoires de lézard, à glaner quelques miettes dans les festins de Lafontaine. Et aujourd'hui, pendant que le pays tombe en abjection, on fait le procès de l'hymen devant la cour d'amour, on disèque des cœurs de bourgeois, on distille des pleurs de femme ; c'est sur les joies de l'adultère qu'on attendrit nos départemens !

Enfin, excepté quelques belles odes, quelques virils plaidoyers, quelques beaux anathèmes des feuilles de notre opposition, la littérature n'est plus qu'un luxe de séral. Ses productions, dites nouvelles, arrivent de temps à autre pour distraire la France de la tyrannie des pygmées, avec l'a-propos qui suit l'apparition d'une giraffe. Quel dommage ! Ils pouvaient, ces esprits qui se font eunuques, exercer une mâle influence sur l'avenir du pays ; et ils

eussent été décisives si l'on eût su attendre le moment opportun ; on ne saurait trop le redire, etc.

... En mettant cet exposé court, mais fidèle, sous les yeux du souverain pontife, les royalistes pensent qu'il ne sera pas inutile dans les délibérations qui ont pour objet le concert unanime de toutes les mesures à prendre, et les moyens d'atteindre le but commun. Ayant la certitude des dispositions paternelles du saint père pour l'Eglise et le royaume de France, ils supplient sa sainteté d'user de toute son influence pour les protéger, et de ses moyens spirituels pour les aider. L'union si nécessaire dans les conjonctures difficiles serait plus assurée si tous les royalistes catholiques avaient un même lien dans leurs sentiments de respect filial envers le vicaire de Jésus-Christ, et si sa sainteté jugeait convenable de resserrer ce lien en manifestant ses intentions à leur égard.

L'opinion républicaine vient de remporter, à Grenoble, un triomphe complet dans l'élection des dix candidats aux grades de colonel et de lieutenant-colonel de la garde nationale.

Voici les détails que nous apporte à ce sujet, le *Dauphinois* :

Le nombre des votants était de 150; les voix se sont ainsi réparties : MM. Giroud, notaire, 140; Navizet, négociant, 139; Colin, ex-notaire, 138; Thevenet, jeune, président du tribunal de commerce, et l'un des gérants du *Dauphinois*, 137; Repellin avoué, 137; David Duchemin, négociant, 133; Sévère Eymard, négociant, 132; Alex. Crepu, avocat, rédacteur-gérant du *Dauphinois*, 128; Ferdinand Raymond, avocat, 127; Saint-Romme, avocat, 140. (Ces derniers sont les deux avocats qui plaident avec tant d'éclat au barreau de Lyon, la cause de MM. Huchet et Vasseur, dans l'affaire des troubles de Grenoble.)

Ce résultat dépasse toutes nos espérances; il n'est pas un seul de ces honorables citoyens qui n'ait eu l'occasion de manifester hautement l'énergie de ses sentiments patriotiques. M. Alphonse Périer, frère du ministre, le candidat du juste-milieu qui a réuni le plus de suffrage, a obtenu quinze voix.

On se souvient que M. Baraduc de Montpellier fut arrêtée retenu préventivement pendant de longs mois pour avoir publié la relation du banquet dans lequel les patriotes de l'Hérault célébrèrent les journées de juillet.

M. Baraduc a comparu le 25 de ce mois devant les assises de l'Hérault; il était défendu par M. Laissac, décoré de juillet, qui a donné déjà dans des écrits remarquables, la preuve d'un beau talent d'écrivain, et qui dans cette cause, a fait preuve d'une rare éloquence, et s'est placé au rang des avocats les plus distingués. M. Baraduc a été honorablement acquitté sur tous les chefs.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 28 novembre.

Dans une des paroisses du département du Jura, le 1<sup>er</sup> novembre jour de la fête de la Toussaint, le desservant au sermon de la messe paroissiale invita plus particulièrement que de coutume ses ouailles à assister aux vêpres qui devaient avoir lieu dans la seconde partie du jour. Les ouailles se rendirent à l'invitation du pasteur, s'attendant à un second sermon en harmonie avec la solennité du jour et de l'office, celui des morts : quelle ne fut pas la surprise de la paroisse quand elle entendit le curé s'exprimer en chaire à peu près en ces termes :

« Priez Dieu, chers paroissiens, pour vos pauvres parents défunts, qui souffrent pour les biens mal acquis qu'ils vous ont laissés, car les biens dont vous jouissez nous appartiennent, ils appartiennent à l'Eglise, et en 1789 le gouvernement nous les a volés. On dit que les prêtres sont salariés... comment, salariés ! de quoi ? Des biens qui nous appartiennent ; et maintenant on voudrait bien faire croire qu'on nous restitue ce qu'on nous a volé ; mais les brigands de ministres ne nous donnent pas la centième partie de ce qu'ils nous doivent. » Et il continue...

Telle est la sortie incroyable qui a eu lieu en pleine église et devant toute une paroisse. Si l'on ne nous a pas trompés, si le fait est vrai, il est impossible qu'il n'ait pas de suites. Quel est le maire qui oserait prendre sur lui de le laisser passer inaperçu et de ne point le dénoncer à l'autorité compétente !

Ce fait est si extraordinaire, dit la *Sentinelle du Jura* qui le rapporte, que nous ne pouvons y croire, et que nous le rapportons purement et simplement et sans nommer personne avec le désir sincère qu'il soit démenti ou tout au moins expliqué.

— La dépense du service des prisons variait autrefois de 50 à 55 mille francs; mais depuis la révolution de juillet ou plutôt le 7 août, elle s'est beaucoup accrue : en 1831 elle s'est élevée à 70,410 f. ; en 1832 à 78,720 f. ; et elle figure au budget de l'année actuelle pour une somme de 81,150 f. Cette augmentation énorme de dépenses d'où provient-elle ? De

ladin, qui n'avait précisément que ce défaut là. Calquée sur la révolution de 1688, la révolution de 1830 n'est ni conséquente à son principe, ni aux progrès du temps, ni conforme à l'humeur des gouvernés. Dans l'affaiblissement de servilité où a presque toujours été un peuple de laquais, qui a eu trois beaux jours dans son histoire, on n'a pas fait assez d'attention à la seule et énorme distance qui sépare les deux millésimes. Que peut, sur un corps qui se régénère, le *caput mortuum* des « gouvernementabilités » ? comme dirait la faction doctrinaire. A quoi sert de faire bouillir le vieil Eson, et d'imprimer un mouvement galvanique à des corps inspirés ? Voyez ! quatre fois en quinze ans la fortune de la France a été confiée à des rois : Napoléon, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe. Ils ont eu sans doute des qualités et des chances bien diverses, mais tous des circonstances miraculeusement favorables pour nous replacer à la tête de l'Europe. Eh bien ! tous quatre ont laissé misérablement périr cette fortune ; et il commence à devenir permis de croire qu'il n'appartient plus à un roi de sauver la France. Si trois jours de notre histoire ont été probes, courageux, en exemple au monde, c'est qu'apparemment ils ont été affranchis de toute influence des rois. Que si absolument vous vouliez piller une constitution, n'y avait-il pas chez une nation un peu plus amie que l'Angleterre, un pacte social moins en désharmonie avec la civilisation du siècle ? Les institutions républicaines ne peuvent être retardées

l'amélioration du sort des prisonniers ou de leur accroissement ?

— La place de gouverneur des Invalides tant qu'elle sera vacante sera l'objet de la convoitise journalière et des continuelles intrigues de la cour. Le maréchal Moncey est toujours celui qui paraît réunir le plus de titres, mais on ne dit pas le plus de chances.

Quelques bons esprits voudraient que l'on supprimât la place de gouverneur pour ne laisser qu'un commandant. Le service et les contribuables y gagneraient.

— Hier immédiatement après le convoi du maréchal Jourdan, des courriers sont partis de presque toutes les ambassades.

— Les bureaux de la préfecture de police sont menacés pour le 1<sup>er</sup> janvier d'une nouvelle réorganisation. Les favoris et bien méritants de M. Gisquet ont obtenu, dit-on, promesse d'un remaniement qui leur permette de retrouver leurs places.

— Voici une nouvelle preuve de la justice distributive que M. Barthe impose à ses juges et qu'il nous réserverait s'il pouvait nous enlever la garantie du jury. Un journal de ce matin rapporte que contre toutes les habitudes judiciaires M. Jacquinet Godard, nommé président de chambre, n'en présidera pas moins comme s'il était encore simple conseiller, les assises de la première quinzaine de décembre, pendant lesquelles doivent être jugés les jeunes patriotes accusés de la grande conspiration de MM. Desmottiers et compagnie.

— On assure que le général Solignac dont on a pu remarquer l'affection à protester dans son discours de l'attachement du maréchal Jourdan pour la dynastie du 7 août, sollicite en ce moment la pairie de son beau-père ; il espère que les paroles qu'il a prononcées dans cette circonstance solennelle, feront oublier les velléités d'indépendance qu'il a montrées dans son commandement des départements de l'Ouest. Une phrase cependant nous a frappé dans son discours, et pourrait bien nuire à l'effet qu'on en attend ; c'est le *trône environné d'institutions constitutionnelles*. Malgré l'élasticité de ce mot *constitutionnelle*, nous craignons que les institutions ne soient de trop autour du trône, et cela rappelle trop aussi les *institutions républicaines* pour être bien accueilli.

Il est fâcheux que les calculs politiques soient venus ainsi se mêler aux éloges donnés à un soldat qui s'était toujours fait gloire de son indépendance et de son patriotisme, et surtout dans la bouche d'un homme qui n'était pas non plus sans antécédents honorables.

— Les affaires de la Grèce ont donné lieu hier à une longue conférence, à laquelle assistaient le comte Pozzo di Borgo, le ministre de Hanovre et le baron Rotschild; lord Granville était absent.

La situation de ce royaume est des plus déplorables; ses ressources, fournies par le dernier emprunt, sont déjà épuisées. Le parti russe foment partout la guerre civile et l'anarchie, afin de rendre impossible tout gouvernement et de forcer les Grecs à recourir à son patronage; il est fortement secondé par le comte Augustin Capo d'Istria.

La France et l'Angleterre ont été contraintes de s'opposer aux embauchages de marins grecs. Le général Fabvier a encore été prié de se charger de négociations avec les personnalités les plus influentes du pays. On lui proposait le grade de lieutenant-général, mais le maréchal Soult s'y est opposé.

— On parle beaucoup d'un grand bal que doit donner l'ambassadeur de Russie pour la fête de son souverain, le 6 décembre. On assure que les illuminations et la décoration des magnifiques appartements de l'ambassade rappelleront toute la féerie des solennités orientales. Grand nombre d'artistes sont employés à retracer des vues des diverses capitales qu'ont occupées les armées russes sous le règne de Nicolas.

Les dames privilégiées font des frais extraordinaires pour cette soirée, où les invités ne seront pas en général les habitants des Tuileries; le noble faubourg St-Germain doit fournir les salons de duchesses et princesses qui ne peuvent boudier ceux qu'ils ont autrefois si bien accueillis et en qui reposent encore toutes leurs espérances.

— Il était question d'envoyer en Italie M. Thiers pour terminer nos démêlés avec le Saint-Siège et la cour de Naples; mais quelque soit le talent du nouveau diplomate et sa célérité en route et en affaires, on craint qu'il ne soit retenu au-delà du temps fixé et qu'il ne manque l'ouverture de la session. M. Thiers n'ira donc pas à Rome.

M. Montalivet, que sa place dans la royale confiance appelait après lui, est aussi retenu par des souvenirs pénibles et trop récents. M. Viennet s'est alors mis sur les rangs, son dévouement étant, dit-il, une garantie de sa capacité.

### Nouvelles.

— On écrit de Toulon :

« On embarque des obusiers, des pièces de huit, des affûts, des caissons, des fourgons et autres objets provenant du parc d'artillerie de terre. Tous ces objets sont mis à bord de la *Fortune*, de l'*Oise* et de la *Caravane*, qui sont sous charge dans l'arsenal, et que l'on presse avec la plus grande activité. Ces bâtiments sont destinés pour Alger, Oran et Bougie. »

en France par la crainte, même hypocrite, d'un retour au régime du sang : car le premier acte du nouveau pouvoir serait l'abolition de la peine de mort; la moitié de ceux qui les repoussent sont affarouchés de l'obligation où ils se croient de devenir de petits Spartiates.

Prouvez-leur que la république n'est malheureusement pas incompatible avec les vices; prouvez-leur qu'on peut encore pratiquer le luxe, l'égoïsme, la dureté du cœur, l'avarice et la cupidité comme le juste-milieu les développe, et vous allez émusser de beaucoup leur opposition. Du reste, nous ne sommes nullement impatients de voir se réaliser nos espérances, tant les générations telles que la Cour et l'Eglise vous les ont faites, sont loin de mériter ces améliorations. Quand on prend le présent en pitié, on peut aussi le prendre en patience. Et d'ailleurs, il est peut-être d'une équité providentielle qu'un peuple qui peut supposer ce qui se voit ici en 1833, soit puni par ce plat despotisme lui-même de la lâcheté qu'il a de le souffrir.

— Mon Dieu, ne renouvelons pas les disputes ! insista pour la dernière fois l'intrepide optimiste. Convenez seulement, messieurs, et c'est sur ce point que j'espère rallier vos opinions, convenez que le roi, S. M. Philippe ; est bien digne de tout l'intérêt et de toute l'admiration personnelle qu'elle excite en Europe ! Quittez Neuilly pour St-Cloud, n'était-ce pas changer contre les

— Nous lisons dans une lettre écrite de la Prusse rhénane, le 23 novembre :

« La police s'attaque à la presse française. Par ordre des cabinets de Vienne, Berlin et St-Petersbourg, sera punie d'une amende de 20 écus toute personne chez qui on trouvera la *préface française* du dernier livre sur la France, de Henry Heine. On a le projet d'enlever, par des machinations honteuses, toute source d'existence aux auteurs allemands qui se sont réfugiés sur votre territoire et d'y enlever ceux qui osent élever la voix contre les oppresseurs de leur patrie. (Messager.)

— Un vol qui a exigé quelque combinaison et des moyens d'exécution peu ordinaires a été commis l'avant-dernière nuit sur la Seine, près le quai d'Anjou. Les voleurs se sont introduits dans un bateau chargé de bois de construction et ont enlevé tout ce qu'il contenait. Une enquête a eu lieu sur les lieux et a permis de constater que le vol n'avait pu être commis qu'à l'aide d'un autre bateau qu'on avait approché de celui-là et dans lequel le bois devait avoir été transporté. (Journal du Commerce de Paris.)

— On écrit de Calais, 25 novembre : Le premier voyage de la voiture-estafette a prouvé combien le service des postes est susceptible d'amélioration. Lundi dernier, cette voiture a franchi la route de Paris à Calais (53 lieues) dans l'espace de 18 heures 28 minutes. (Idem.)

— On écrit de Vienne, 18 novembre, que le bruit d'un prochain emprunt pour le compte du gouvernement autrichien, gagne de plus en plus créance. On prétend que cet emprunt sera de 68 millions de florins (150 millions de fr.). (Gazette d'Augsbourg.)

— Six cents ouvriers ciseleurs se sont réunis hier chez un marchand de vin, à la barrière de Ménilmontant, pour délibérer soit sur une augmentation de salaire, soit pour la fondation d'une caisse de secours. (Gazette des Tribunaux.)

— M. C. Béranger, ouvrier horloger, nous adresse la lettre suivante :

Je lis dans le *Moniteur* d'aujourd'hui la partie du discours de M. Dupin, où ce professeur affirme que les habiles horlogers gagnent 10 f. par jour. J'affirme que M. Dupin se trompe. Il n'est pas aujourd'hui un seul ouvrier horloger qui puisse gagner cette somme, même en travaillant 20 heures, et quelque habile qu'on le suppose.

Le prix de la journée d'un bon horloger ne saurait être évalué par moi avec exactitude : mais je ne crains d'être contredit par personne, en disant qu'il faut être fort habile pour gagner 6 fr. (National.)

— Une maison de commerce de Rouen a reçu une lettre de Lima, en date du 31 juillet, dans laquelle on signale un acte de vigueur et de dignité de la part d'un officier de notre marine. Le navire français la *Petite-Louise*, devant mettre à la voile le 11 juillet, fut saisi le 10 pour contrebande de 6 à 7,000 piastres embarquées sans avoir payé les droits. D'après les lois du pays, on ne pouvait toucher qu'à cette somme; mais le dénonciateur, de concert avec le gouvernement péruvien, résolut de s'emparer de toute la cargaison, consistant en 70,000 piastres et 30,000 piastres en quina et salitre.

Les protestations énergiques de notre chargé d'affaires furent inutiles; des soldats armés furent placés sur le navire, et le capitaine mis en prison avec une partie de l'équipage.

Heureusement l'apparition du brick français de guerre le *Griffon*, commandé par le brave capitaine de frégate M. Dupetit-Thouars, vint mettre fin à cet état de choses. Le *Griffon*, dès le lendemain matin, se mit dans un mouillage avantageux pour protéger la *Petite-Louise*, se prépara au combat, quoique placé sous 30 à 40 canons des forts et au milieu de deux navires de guerre du pays, et imposa tellement aux Péruviens qu'ils permirent que tous les fonds se transbordassent à bord du *Griffon*, ce qui eut lieu le 27 juillet.

### TRIBUNAUX.

— M. le président, au prévenu : Quel est votre nom ? Le prévenu : Jérôme Poussinot, pour vous servir, si j'en étais capable.

M. le président : Quel est votre état ? Le prévenu : Je suis *casseur d'os*.

M. le président : Voilà un singulier état. Vous êtes prévenu de voies de fait et de résistance à la garde. Bien jeune encore, vous avez fait preuve d'une audace sans exemple.

Poussinot beuglant : J'ai pourtant pas méchant, mon bon juge. J'aime plutôt pas Dieu que je suis innocent comme l'enfant qui vient de naître. Demandez plutôt à ma pauvre chère mère qui est là derrière ce gros homme de loi.

La mère Poussinot, beuglant à l'unisson : Que oui là, il est innocent, ce cher enfant du bon Dieu !

Un témoin, employé en retraite, selon l'apparence : Ce drôle était avec plusieurs vauriens de sa trempe aux Prés-Saint-Gervais où il lançait des pierres avec sa fronde. Ces drôles avaient choisi pour but une pauvre femme qui portait un enfant. Je dis à ce drôle, en avançant vers lui, qu'il allait avoir affaire à moi. Ce drôle ne recula pas et alla même jusqu'à me menacer de son couteau. Les autres drôles se réunirent à lui, et je subis une vigoureuse poursuite.

Poussinot, rebeuglant de plus belle : C'est faux ; c'est ce monsieur qui m'a abîmé les reins à coups de talons de botte.

joies pures du sage les tribulations d'un monarque que l'ingratitude appelle usurpateur ? violenter tous ses goûts de philosophie ? Car quel désir de s'illustrer l'avait jamais, celui-là engagé dans vos luttes jusqu'aux journées de juillet inclusivement ? Il est bien clair qu'en se résignant à la place qu'il occupe, il a laissé approcher de ses lèvres un calice qu'il n'avait pas mérité. Il a tout sacrifié pour nous : liens de famille, devoirs, reconnaissance, et on l'attaque ! Il s'est immolé pour le repos, l'honneur, la réputation de la France telle que la voilà faite, et on le calomnie ! Pauvre roi ! auguste victime !

— Mais, monsieur, interrompit quelqu'un, vous prenez, je crois, la pitié à l'envers. Ne serait-ce pas plutôt pauvre France qu'il faudrait dire ?

— Du tout, monsieur : pauvre roi ! La France est triomphante et belle, le roi seul est à plaindre. Qu'est devenu le repos que la providence avait réparti au fils innocent du régicide, dès qu'il a accepté ce trône d'où son père avait eu la douleur de faire descendre quelqu'un ? Ah ! messieurs, plus vous priez à sa juste valeur la félicité dont il jouissait, lui, si peu ambitieux et si désintéressé, et plus volontiers vous direz avec moi, dans un sentiment de haute justice et de noble pitié ! pauvre roi !

H. DELATOCHE.  
(La Vallée aux Loups.)

Un gendarme : Averti par le clameur publique, je me mis à la poursuite de ces petits mauvais sujets. Poussinot, que je reconnais bien, se voyant serré de près, me dit que si je faisais un pas, il me ferait sauter la cervelle avec son pistolet. Cela ne m'empêcha pas de le saisir.

Poussinot : Je n'avais pas plus de pistolet que de beurre, puis-que j'avais tout bonnement un eustache de deux sous.

La mère pleure, l'enfant pleure, les trois sœurs de l'enfant pleurent, et le tribunal, au milieu de ce déluge de larmes et de supplications, prend en considération la jeunesse, le repentir et la longue détention du prévenu. Il ne prononce contre lui que vingt-quatre heures d'emprisonnement.

La mère Poussinot : Dieu vous rende mon respectable magistrat, le bien que vous nous faites. Je suis une pauvre veuve avec cinq enfants, celui-là est l'aîné, et il nous nourrit avec son état de *cas-seur d'os*.

— Une pauvre vieille de 86 ans vient s'asseoir sur le banc des prévenus.

M. le président : On vous a arrêtée au moment où vous demandiez l'aumône ?

La veuve Florent : Doux Jésus ! que le monde est méchant ! A quoi ça vous sert de me dire ça ? vous devriez bien plutôt me renvoyer dans mon pauvre pays. Ah ! mon Dieu ! si quelqu'un voulait m'y mener : j'ai 86 ans, et mes pauvres enfants seraient si contents de me voir !

M. le président : Mais la mendicité est un délit.

La veuve Florent : Un délit, que vous dites ! Ah ! mon Dieu ! si vous aviez des enfants bien loin, vous seriez bien content de les revoir, pas vrai ? J'en ai un petit de trois ans de la fille de mon aïeule : ils disent au pays que c'est mon *fillot* ; et je ne l'ai pas encore vu, le pauvre enfant. (La veuve Florent sanglote.) Je vous en prie à genoux, faites-moi le voir, et puis vous me condamnez après. Je suis si vieille, ne me faites pas mourir en prison : je voudrais bien mourir dans mon pauvre pays.

La prévenue, en disant ces mots penche sa tête entre ses mains et pousse des sanglots déchirants.

Quelques témoins viennent déclarer que, depuis une année, la veuve Florent est dominée par une seule pensée, celle de retourner dans son pays ; qu'elle se prive même de nourriture pour économiser ses frais de route, et qu'enfin elle s'est décidée à demander l'aumône à quelques passans pour compléter la somme qui lui était nécessaire.

En présence de ces déclarations, le tribunal n'a pas hésité à acquitter la prévenue.

La veuve Florent, pleurant toujours : Ah merci ! Je peux donc aller voir mon pauvre petit *fillot* ! Que Dieu vous le rende !

— M. Lacampagne raconte un jour ses douleurs conjugales à M<sup>me</sup> Bellamie. Pauvre mari, il cherchait partout sa femme qui avait traîtreusement abandonné son domicile, sans dire où elle allait, et M. Lacampagne s'exclamait douloureusement : *Ne sais quand reviendra*. M<sup>me</sup> Bellamie, femme de bon conseil, répondit qu'il fallait chercher la fugitive : c'était fort raisonnable ; mais ou et comment ! c'était-là le difficile.

On réunit donc quelques voisins et amis, puis, les voilà tous supputant les visites et les œillades de chacun des habitués de la maison, et cherchant quel peut être le ravisseur. L'embarras était assez grand, car M<sup>me</sup> Lacampagne était coquette, jolie et le nombre de ses adorateurs assez grand. Enfin M<sup>me</sup> Bellamie fit observer très-judicieusement que M. Piou était l'ami intime du mari, que c'était lui que M. Lacampagne soupçonnait le moins, donc, que ce devait être le séducteur. Elle appuya ce raisonnement de quelques faits assez significatifs, si bien que l'arrogance tout entier se prononça contre M. Piou, et pour mieux atteindre le coupable on arrêta un plan qui eût été fort bon s'il ne fût pas rentré quelque peu dans l'un des cas prévus par le code pénal.

Voici comment : Transse, commis à cet effet par M<sup>me</sup> Bellamie, se présente chez Piou, lui annonce qu'il est sergent de ville, et qu'il a contre lui un mandat d'amener, ce qui n'était qu'un prétexte pour s'assurer de la présence de M<sup>me</sup> Lacampagne dans le domicile de M. Piou.

M. Piou se doute du tour ; il fait mille politesses au prétendu sergent de ville. « Je vous suis, Monsieur, permettez que je prenne mon chapeau. » M. Piou sort de sa chambre, enfame Transse à double tour, et s'en va quérir main-forte au poste le plus voisin. Il rentre bientôt avec un sergent de ville, et Transse est arrêté par son confrère.

Il comparait donc devant la police correctionnelle comme prévenu d'usurpation de titre.

Transse : C'était pour le bon motif, ce que j'en faisais. Celle à Lacampagne s'était envolée ; j'ai voulu la rattrapper ; d'ailleurs je n'ai pas pris l'avantage de me dire sergent de ville.

Le sergent de ville : Je lui ai demandé s'il était de la boutique ; il m'a dit que oui ; mais il n'y avait pas à s'y tromper.

L'officier Transse a été condamné à quinze jours de prison.

Et M. Lacampagne n'a pas retrouvé sa femme.

(Gaz. des Tribunaux.)

— M. Piron et sa femme, marchands de vin, rue de Bercy, faubourg St-Antoine, et Mad. Château, gargotière, étaient même rue, depuis six années en querelle de voisinage, et faisaient respectivement assaut de grimaces, de gestes injurieux et de mauvais procédés.

Mad. Château accusait ses ennemis de déposer à sa porte diverses ordures et des débris de chats morts, comme s'ils avaient été employés à ses gibelottes.

Le 28 juillet au soir, au moment où tous les habitans de la rue étaient devant leur porte en attendant le feu d'artifice de la batterie du Trône, Sophie Lefèvre âgée de quinze ans, domestique des sieur et dame Piron, passant devant la boutique de M<sup>me</sup> Château, l'apostropha des mots de *grosse vache* et autres termes encore plus injurieux ; M<sup>me</sup> Château, si l'on en croit plusieurs témoins, accuse M<sup>lle</sup> Sophie d'avoir eu quatre enfans de son bourgeois, et de les avoir envoyés à la *Bourbe* (à l'hospice de la Maternité). M<sup>lle</sup> Sophie lui applique un soufflet. M<sup>me</sup> Château lui riposte en la frappant avec des raquettes en étalage qui se trouvaient près d'elle. M<sup>me</sup> Piron arrive au secours de sa domestique. Toutes les voisines prennent parti pour ou contre l'une des contendantes ; enfin, on les sépare, et tout se termine par un procès en police correctionnelle.

M<sup>me</sup> Piron et M<sup>lle</sup> Lefèvre soutenaient aujourd'hui devant la cour royale leur appel du jugement, qui en rejetant leur plainte en injures et voies de fait, les a condamnées chacune à 16 fr. d'amende et 25 fr. de dommages et intérêts envers M<sup>me</sup> Château.

Pendant qu'une des femmes du voisinage déposait dans un sens favorable aux appelantes, et disaient que si M<sup>me</sup> Château était tombée, c'était d'elle-même et sans qu'on l'eût touchée, une femme placée dans l'intérieur de l'auditoire s'est écriée : « T'es-tu une vilaine menteuse ! Si elle est tombée, c'est que M<sup>me</sup> Piron lui a fait un coup de pied. »

M. Vincent de Saint-Laurent, président, ordonne l'expulsion de cette femme.

La malencontreuse voisine s'écrie de nouveau : « Je dis qu'elle

lui a fait... un coup de pied, je ne suis ici que pour dire la vérité... C'est une horreur ; c'est un tas de faux témoins. »

M. le président : Qu'on exécute mes ordres.

La pauvre femme se tourne vers l'huissier et le garde municipal qui l'expulsent, en employant les expressions les plus suppliées : « Mon petit, mon gros, mon brave monsieur, je ne dirai plus rien. »

Mise à la porte avec beaucoup de peine, cette femme fait encore retentir ses vociférations : « C'est une horreur, dit-elle, il fallait me faire assassiner comme témoin, j'aurais habillé toutes ces vilaines menteuses de la belle manière. »

Après avoir entendu M<sup>re</sup> Syrot et M<sup>re</sup> Charles Duez, pour les parties, et les conclusions de Montsarrat, procureur-général, la cour, réformant la décision des premiers juges, et attendu les torts, violences et injures réciproques, a mis toutes les parties hors de cause, dépens compensés.

La cour, faisant droit à l'appel à *minima* interjeté par M. le procureur du roi, a élevé de deux mois à un an la peine d'emprisonnement prononcée en police correctionnelle contre la veuve Bernard. Cette femme, déjà reprise de justice plusieurs fois pour vol et pour rupture de son ban comme réclusionnaire libérée, avait grièvement blessé de coups de couteau, dans un accès de jalousie, un ouvrier nommé Pierre Jay avec qui elle vivait maritalement.

(J. des Débats.)

## Extérieur.

### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Extrait du Mémorial Bordelais, du 26 novembre.

Bayonne, 23 novembre 1833.

Nous avons reçu des lettres de Bilbao, à la date du 20, par la trincadoure commandée par le capitaine Junca, arrivée au Socoa. La députation de Biscaye venait de publier un *bando* par lequel elle appelle aux armes tous les individus capables de marcher.

Cette mesure a jeté l'épouvante dans toutes les familles. Les femmes et les enfans quittent la ville, emportant tous les objets les plus précieux. Les moines se sont mis aussi de la partie et ont abandonné leurs paisibles retraites.

Environ 6,000 hommes se sont portés sur Balmanda, à quatre lieues de Bilbao, pour s'opposer à la marche du général Urdal ou Wall qui s'avance avec ses forces.

La junte a frappé une contribution extraordinaire pour subvenir aux frais de la guerre ; un grand nombre d'habitans se sont refusés à l'acquiescer : aussi ont-ils été jetés en prison avec tous les individus suspects de libéralisme.

On s'attend à chaque instant à recevoir la nouvelle de quelque action décisive.

L'*Hirondelle*, commandée par M. Mazé, est toujours à Bilbao ; on assure qu'au départ de la trincadoure qui nous apporte les lettres reçues aujourd'hui à Bayonne, la junte avait voulu prendre connaissance du contenu de ces lettres, malgré les efforts et les protestations du consul et du capitaine pour l'en empêcher. Quelques-unes ont été ouvertes et renvoyées décachetées.

Plusieurs voyageurs ou habitans de Bilbao sont arrivés par mer dans la journée d'hier.

Pastor est à Saint-Sébastien ; il y a deux jours qu'il a ordonné à ses troupes une promenade militaire aux environs de la ville, mais qui n'a produit aucun résultat. Depuis le 17, aucun engagement n'a eu lieu.

On dit qu'Eraso a réuni en Navarre 500 hommes ; je crois ce nombre exagéré. Parmi les bruits qui couraient ce soir, je ne dois pas oublier celui de la défaite des troupes de Mérimo ; ce capitaine a été blessé dangereusement et obligé de fuir. Est-ce vrai ? J'en doute, car nous avons aussi des faiseurs de nouvelles, et tous les renseignements que j'ai reçus, sont loin de confirmer ce bruit. Vittoria était dans la consternation ; la plupart des habitans pensaient quitter la ville.

Bayonne, 23 novembre.

Nous avons reçu aujourd'hui quelques lettres de Bilbao, ce qui nous a étonné beaucoup, car il y avait long-temps que personne n'osait nous écrire de cette ville. On s'accorde à dire que les factieux ont été saisis de frayeur, et qu'ils désertaient en grand nombre se rendant chez eux, de peur d'être pris par les troupes de Saarsfield qui, après avoir déserté la bande de Mérimo, marchaient en toute hâte sur Bilbao.

Les chefs des factieux, le marquis de Valdespina et Zabala ont abandonné leur monde et sont passés en France.

On attendait les troupes de la reine d'un moment à l'autre. On nous assure que le *duc de Grenade* ainsi que plusieurs autres carlistes, a été fait prisonnier à bord d'une chaloupe près de Bilbao, au moment où il se disposait à la fuite, emportant avec lui 100,000 fr. en argent et bijoux ; il a été conduit à Saint-Sébastien.

Les factieux de l'Alava sont au moins 5,000 hommes, dont 3,000 bien armés et équipés. Ils ont établi une junte dans la ville d'Estella. Erasos est aussi de ce côté.

Bayonne, 24 novembre.

L'opinion publique était prononcée contre le ministre de la guerre Cruz et contre sa créature M. Saarsfield ; de sorte que par suite de l'exaspération générale, on dit que la reine qui tient encore beaucoup au système de Zéa, s'est décidée à destituer le ministre de la guerre Cruz, et a ordonné à Saarsfield de marcher en avant.

On dit aussi que M. Zurco del Valle a été nommé ministre de la guerre par intérim.

On dit encore, qu'après avoir promu au grade de lieutenant-général don Geronimo Valdez, on lui a ordonné de prendre le commandement du corps d'armée de Saarsfield.

A Madrid, tout le monde était mécontent du ministère et de la conduite de Saarsfield.

— On écrit de St-Jean-Pied-de-Port, que le colonel Erasos se mit en effet en route pour se porter sur Logrono ; mais qu'un contre-ordre lui étant arrivé après un jour de marche, il s'était porté sur Burguete ; un jour de marche lui avait suffi pour ramasser sur sa route 400 autres carlistes, et il est probable que s'il eut continué, il aurait eu quelques milliers d'hommes en arrivant devant Logrono. Il paraît que son but est d'attaquer les fonderies d'Arbaseto, où il se trouve des miliciens et quelque peu de troupes avec 4 pièces de canon.

Un maître de forges allant visiter une forêt, a été arrêté et conduit ici ; cela provient de ce que les gardes forestiers ont reçu des ordres très-sévères de la part de notre gouvernement, et il paraît que nos employés sont très-scrupuleux sur ce point.

Un brick de guerre, nommé la *Bordelaise*, s'est présenté avant-hier devant Biarritz pour demander un pilote qui lui a été envoyé ; un autre brick français dont on ne connaît pas le nom, se trouvait également à croiser entre St-Sébastien et Bilbao.

— On lit dans le *Journal de Paris*, du 26 :  
On écrit de Perpignan, le 21 de ce mois, que plusieurs bandes se sont montrées dans le royaume de Valence. Le gouverneur de Tor-

tose s'est mis à leur poursuite et a défait à Morella un rassemblement d'insurgés.

On annonce que le général Morillo était en marche de la Galice pour opérer sa jonction avec Saarsfield, et que le 8 il était à Benavente avec un corps de troupes assez considérable.

On assure que les quarantaines qui étaient imposées dans les ports d'Espagne sur les provenances de nos ports de la Méditerranée, sont supprimées par un décret de la reine régente.

ANGLETERRE. — Londres, 26 novembre. — Hier l'après-midi a eu lieu une réunion nombreuse des associations contre la taxe des portes et fenêtres des paroisses de St-André-Halbarn et de St-Georges le-Martyr, à l'effet de s'entendre pour venir au secours de ceux des habitans de ces deux paroisses qui ont refusé de payer les taxes oppressives des portes et fenêtres, et qui, par suite de ce refus, ont vu leurs meubles saisis ; et ensuite pour exprimer l'opinion des habitans au sujet de la conduite des ministres de S. M. qui persistent à exiger impérieusement cet impôt odieux.

La réunion s'est terminée par une collecte qui a, dit-on, dépassé cinquante livres sterling. (1,250 fr.). Un comité a également été nommé pour recueillir des souscriptions au-dehors.

(True Sun.)

— De fortes récompenses pécuniaires sont publiquement offertes en Angleterre par le gouvernement et par les particuliers aux personnes qui feront découvrir les auteurs des incendies qui ont depuis quelque temps éclaté dans ce pays. 200 l. st. (5,000 fr.) ont été offertes, dont 100 par le gouvernement et 100 par le bureau du comité pour la découverte de l'incendiaire qui a mis le feu aux bâtimens de MM. C. et S. à Arnistrong-Bain. Le duc de Bedford offre également une récompense de 100 l. st. (2,500 fr.) pour découvrir les auteurs de l'incendie des menles de blé appartenant à M. Platt de Liddington, dans la nuit du 30 octobre dernier.

(Northampton Mercury.)

— Nous sommes autorisés à annoncer que le duc de Bragance, agissant au nom et pour compte de S. M. T. F. dona Maria II, reine de Portugal, a envoyé l'ordre à la légation portugaise à Londres de payer les arrérages de solde dus aux héritiers légalement autorisés de certains matelots tués ou noyés à bord de l'escadre de S. M. T. F., dans les affaires navales du 1<sup>er</sup> octobre 1831 et 31 août 1833 ; de même que la paie due aux marins invalides renvoyés du vaisseau de S. M. T. F. le *Don Juan VI*, le 24 octobre 1833.

(Courier.)

— Presque tous les fabricans et manufacturiers de notre ville se mettent en mesure de renvoyer de leurs ateliers de travail toutes les jeunes personnes au-dessous de l'âge de 13 ans. Le système d'éducation qui va être introduit dans les fabriques sera extrêmement coûteux pour le pays. Il est question de construire à Manchester seulement 40 ou 50 écoles qui coûteraient 500 liv. ster. chaque. Cent maîtres d'école seront nommés, aux appointemens de 60 liv. sterl. chaque par année, et chaque école sera minutieusement inspectée par un surintendant, au moins deux fois par semaine ; chacun de ces surintendans-inspecteurs aura à surveiller 6 ou 8 écoles, et recevra un salaire de 150 liv. sterl. (3750 fr.) par an.

(Stokeport Advertiser.)

— La malle d'Espagne est arrivée ce matin. Les nouvelles de Gibraltar, de Cadix et des principales villes du midi de l'Espagne, portent que la tranquillité continue à régner dans ces provinces, et qu'il n'y a pas la moindre apparence d'un soulèvement en faveur de don Carlos. Le gouvernement de la reine est devenu très-populaire dans les provinces du sud à cause de la réduction des droits commerciaux, particulière à Cadix où l'on a aboli le droit d'entrée qui était onéreux pour les marchandises.

(Courier.)

## LIBRAIRIE.

## HYGIÈNE MILITAIRE,

ou

TRAITÉ SUR L'ART DE CONSERVER LA SANTÉ AUX SOLDATS ET A TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Par le docteur BAILLY,

Médecin de la Faculté de Médecine, Académie de Paris, ancien Chirurgien titulaire des Armées et des Hôpitaux militaires, Auteur de plusieurs Ouvrages en médecine, etc. etc.

Prix : 1 franc.

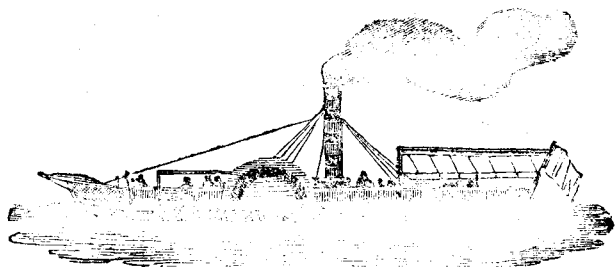
Chez l'auteur, médecin-oculiste, rue du Plat, n° 3, à Lyon. (2556 8)

LE

## CONSEILLER DES FEMMES,

JOURNAL PUBLIÉ A LYON DANS L'INTÉRÊT DES FEMMES DE TOUTES LES CLASSES.

Prix, pour Lyon : 10 f. pour un an, 5 f. pour six mois, 52 livraisons ; 12 f. et 6 f. pour toutes les autres villes de France. Les bureaux sont rue Royale, n° 14, à Lyon. (2640)



LES

## PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Partent les dimanches, mardis, jeudis, à sept heures du matin, de la chaussée Perrache.

PRIX DES PLACES :

|          | premières. | secondes. |
|----------|------------|-----------|
| VALENCE, | 15 f.      | 12 f.     |
| AVIGNON, | 20 f.      | 15 f.     |

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (2634 2)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

Lundi deux décembre mil huit cent trente-trois, neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, à la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en bureau, horloge, enclume, étau, un soufflet de forge, etc. etc.

## ANNONCES DIVERSES.

(2617 3) VENTE AUX ENCHÈRES,  
OU A L'AMIABLE,

D'une terre située à la Guillotière, au terroir de la Buire, de la contenance d'un hectare 6 ares 47 centiares (soit 8 bichées 24/100, ancienne mesure lyonnaise).

Cette vente aura lieu le 20 décembre 1833, à dix heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, et en son étude, à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Laforest, dépositaire du cahier des charges, et qui traitera de gré à gré avant les enchères.

(2637) VENTE AUX ENCHÈRES,  
Pour cause de départ.

Il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente d'un fonds d'épicerie, situé rue Plat-d'Argent, n° 9, au rez-de-chaussée, garni de ses agencemens et de beaucoup de marchandises.

(2626 3) A vendre par l'is.

1° La terre de Pruzilly, comprenant douze domaines assortis en bâtimens, cours, jardins, prés, terres, vignes, bois, cheptels, foins et pailles, et situés sur Pruzilly, St-Veran, Laine, Cenves et Julliénas, près Mâcon, à une heure de la Saône.

2° Plusieurs vigneronnages situés à Julliénas.

Les ventes commenceront à Pruzilly, le 15 décembre, et à Julliénas le 22 décembre 1833.

Pour les renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Lecourt et Dugueyt, notaires à Lyon;

A M<sup>e</sup> Pic, notaire à Mâcon;  
Et sur les lieux, à M. Piquet, ancien notaire, qui s'y rencontrera les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

(2460 2) A vendre. — Une belle propriété située sur la commune de Vérissey, canton de Lugny, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire), à dix minutes de la grande route de Lyon à Paris, et à un quart de lieue de la Saône.

Elle se compose de bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, salle d'ombrage, pièce d'eau, et de fonds de différente nature, de la contenance en superficie de 56 hectares.

Il existe dans cette propriété un clos contigu aux bâtimens, de la contenance de 26 hectares, implanté de quarante-trois mille peupliers de l'âge de six ans, d'une belle venue.

S'adresser à Lyon, à M. Laforest, notaire, rue de la Barre, n° 2, dépositaire du plan.

A St-Laurent-Mâcon, à M. Cornaton, notaire.

Et à Vérissey, à M. Dubry, propriétaire et géomètre, qui habite la propriété.

(2639) Chez MM. Damour et Augros, rue St-Côme, n° 8, à l'entresol.

Etablissement spécial pour la vente des propriétés et les placements des capitaux.

A vendre. — Une étude de notaire dans un chef-lieu de canton.

— Bons domaines pour placements.

— Jolies maisons de campagne.

— Fonds de confiseur à Grenoble.

— Fonds de restaurateur et fonds de rubannerie, à Lyon.

A placer. — Capitaux par hypothèque, à dette à jour, 4,000, 6,000 et 10,000 f. en viager.

— On demande à acquérir plusieurs maisons dans les prix de 30, 50, 80, 100 à 300,000 f. dans de bons quartiers.

(2633 2) A vendre. — Une charge de greffier près le tribunal de commerce du chef-lieu d'un département voisin.

S'adresser à M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône.

(2625 3) A vendre pour cause de longue maladie. — Fabrique de féculle de pommes de terre, prête à travailler, mue par une forte chute d'eau, avec chambres chaudes, située à neuf lieues de Lyon.

S'adressera bureau du journal.

(2515 13) A vendre pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les payemens.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2618 3) A vendre pour cause de départ. — Fonds de vinaigrier et gargote bien achalandé, rue de la Monnaie, n° 14, en face de la rue de la Préfecture. S'y adresser.

(2619 1) A vendre. — Superbe chien d'ar-

rêt, bien dressé, poil épagnoul blanc.

S'adresser place Bellecour, n° 25 au 1<sup>er</sup>, porte à gauche.

(2478 2) A louer de suite. — Un local de six pièces, propre à un restaurant, au-dessus du pavillon du café de Neptune, sur la Saône, quai Villeroy. S'y adresser.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

## AVIS.

(2614 2) Il sera procédé, le 21 décembre 1833, dans les places de Lyon, Bourg, Grenoble, Briançon, Gap, Valence et à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de fourniture de blé-froment pour le service des vivres de la guerre en 1834.

Un exemplaire du cahier des charges, et une instruction, relativement au mode d'adjudication et aux quantités de grains à livrer dans chacune de ces places, se trouvent déposés dans les bureaux de l'intendant militaire de la 7<sup>e</sup> division, et du sous-intendant, ayant la surveillance du service des subsistances à Lyon.

Ces documens seront communiqués aux personnes qui demanderont à en prendre connaissance.

## Changement DE DOMICILE.

M. le comte de G. LAZOSKI, professeur de chimie, qui avait annoncé son départ le 20 du courant, ayant pris l'engagement de donner plusieurs leçons particulières, a prolongé son départ jusqu'au 15 décembre, à son nouveau domicile; il continue à vendre son ouvrage de chimie contenant 140 recettes pour les liquides en général, d'après la leçon publique et gratuite, qu'il a donnée en présence de 150 personnes et plus, il a fabriqué 40 livres de liqueurs en 28 minutes de temps; ces liqueurs qui ont été prouvées par un grand nombre de spectateurs pour des qualités supérieures ne coûtent que 24 sous la bouteille.

Cette expérience, en présence de tant de témoins, a suffi pour prouver au public la réalité de ses fabrications.

Cet ouvrage se vend 3 francs, compris le parfum pour fabriquer 40 bouteilles de liqueur, chez l'auteur, qui est visible tous les jours jusqu'à 11 heures du matin, rue d'Égypte, n° 2, au 1<sup>er</sup> étage au-dessus de la salle des bains. (2627 4)

(2536 3) COMPAGNIE  
D'Assurances générales sur la Vie.

La Compagnie d'Assurances générales existe depuis 14 ans.

Au moyen des assurances sur la vie, tout individu peut fonder un héritage ou transmettre un bienfait après son décès à toute personne qu'il lui plaira de désigner. Un manufacturier âgé de 45 ans, vient de mourir après une année d'assurance, et sa veuve a reçu de la Compagnie la somme de vingt mille francs assurée.

La Comp<sup>e</sup> reçoit aussi des fonds en viager; elle accorde un intérêt gradué selon l'âge; ainsi: 8 f. 8 c. p. 10 à 52 ans; 9 f. 10 c. p. 10 à 57 ans; 10 f. 20 c. p. 10 à 61 ans; 12 f. 4 c. p. 10 à 66 ans, et ainsi de suite.

Les rentes peuvent être établies sur plusieurs têtes.

Elles sont payées à jour fixe et sans frais.

La Compagnie, dans les comptes qu'elle est tenue de publier tous les six mois, expose sa situation financière et les progrès de ses opérations.

Toute personne peut en prendre connaissance.

Ses bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Réveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1.

## ASSURANCE

CONTRE LA PERTE DES PROCÈS

EN MATIÈRES CIVILES ET COMMERCIALES.

Devant les cours et tribunaux du Midi.

Moyennant une prime convenue, l'établissement se charge de faire toutes les avances et démarches nécessaires pour le succès de l'affaire confiée, et en cas de perte du procès assuré, tout reste pour compte de l'Administration.

S'adresser à M. SIMÉONIS père, directeur de l'Etat blissement, à Marseille, rue Cannebière, n° 33 à au coin de la rue Beauvau.

Nota. L'établissement se charge pareillement de la rentrée de toutes créances et perception de toutes sommes dues tant à Marseille que dans tout l'intérieur de la France. (2262 6)

## AGENCE GÉNÉRALE.

(2630 3) Achat et vente de toutes sortes de fonds et établissemens de commerce, soieries, nouveautés, draperies, indiennes, liquoristes, filature de coton, papeteries, librairies, étude de notaire et d'huissier, hôtel et restaurant de tous genres, cafés dans tous les quartiers de la ville, épiceries, drogueries, etc. etc.

S'adresser à MM. Perrussel et C<sup>e</sup>, rue Trois-Marie, n° 12, au 1<sup>er</sup>.

## COURS DE LANGUE ITALIENNE.

Le 2 décembre 1833, M. de CARDELLI, ouvrira son cours de langue italienne en 60 leçons; il aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, de neuf heures du soir, jusqu'à 10, place du Plâtre, n° 3, au 2<sup>e</sup>, à Lyon. Prix du cours: 60 francs. (2636)

(2638) On demande un associé pour une entreprise industrielle, qui puisse verser une somme de 6,000 f. On garantit la mise de fonds ainsi que les bénéfices.

S'adresser à MM. Perrussel et Comp<sup>e</sup>, rue Trois-Marie, n° 12, au 1<sup>er</sup>.

## AVIS.

Le sieur Patissier, restaurateur, rue du Garet, ayant fait ses efforts pour mériter la confiance des nombreux consommateurs qui viennent chez lui, a eu l'avantage d'y réussir, et pour donner plus de facilité aux personnes qui désirent être en particulier, il vient d'agrandir son établissement de plusieurs pièces. (2602 6)

(2499 4) Le sieur RAMEL donne avis à MM. les amateurs qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, de fleurs et d'agrément, tant de pleine terre que d'orange et de serre, oignons de fleur, oranges, jasmin, dalia, renoncules et anémones, graines de fleurs de toutes qualités; son magasin est établi petite rue Mercière, n° 3.

## HOMMES.

Le magasin d'habillemens des Deux-Jumeaux possède un grand assortiment de Nouveaux en drap, acheté avant l'augmentation (2470 6)

## MOYEN DE GUÉRIR LES DENTS

SANS LES ARRACHER,

Chez M. Chambard, pharmacien, quai d'Orléans, n° 31, à Lyon.

Teinture approuvée par la société de médecine de Paris, pour calmer les douleurs de dents, arrêter leur carie et entretenir la fraîcheur de la bouche.

Poudre végétale pour blanchir les dents sans en altérer l'émail. (2613)

## Précieuses DÉCOUVERTES.

## SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'École Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n° 48, à Lyon.

De tous les médicamens employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doive être préféré au Sirop Apéritif, approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 10 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

## Traitement pour la Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouchu, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement: 5 fr.)

## Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phthisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-neumonies les plus intenses. (Prix du flacon: 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouchu, à l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 19)

## Maladies Secrètes et cutanées.

## SIROP DEPURATO-LAXATIF de Sené\*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus efficace pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blan-

ches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidens mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

\* C. P. 159.  
On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 17)

## MALADIES

DE

## POITRINE.

(2407 8) Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

## AVIS RELATIF AU SIROP DE VELAR.

M. Courtois, prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage du Sirop de Vélar, qu'il n'a établi des dépôts de ce sirop chez aucun pharmacien ni autre personne à Lyon. C'est donc un mensonge manifeste que plusieurs pharmaciens prétendent tirer ce sirop de sa pharmacie, et une pure jonglerie. En conséquence, les personnes qui tiennent à avoir du Sirop de Vélar de la pharmacie Courtois, sont prévenues qu'elles n'en trouveront que chez lui.

## MALADIES

SECRÈTES

## Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorrhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéramens, même les plus délicats.

Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

On fait des envois. (2336 11)

Spectacles du 1<sup>er</sup> décembre.

## GRAND-THÉÂTRE.

Les Enfans d'Edouard, tragédie. — La Muette, opéra.

## CÉLESTINS.

Les Malheurs d'un Amant heureux, vaud. — L'Empereur et le Cocher, vaud. — Les Aventures de Jonas, vaud.

## BOURSE DE PARIS du 28 novembre.

|                |         |         |         |         |
|----------------|---------|---------|---------|---------|
| Cinq p. 0/0,   | 102f 50 | 102f 50 | 102f 45 | 102f 60 |
| — fin cour.,   | 102f 45 | 102f 55 | 102f 40 | 102f 55 |
| Emp. 1831,     | 90f     |         |         |         |
| Quat. p. 0/0,  | 75f 20  | 75f 20  | 75f 15  | 75f 25  |
| Trois p. 0/0,  | 75f 25  | 75f 40  | 74f 10  | 75f 35  |
| — fin cour.,   | 91f 50  | 91f 50  | 91f 45  | 91f 60  |
| Ren. de Nap.,  | 91f 45  | 91f 50  | 91f 45  | 91f 50  |
| — fin cour.,   | 80f 3/4 |         |         |         |
| Emp. d'Esp.,   | 61f 7/8 |         |         |         |
| Rent. perp.,   | 17f     |         |         |         |
| Cortès,        | 89f 1/4 |         |         |         |
| Emp. rom.,     | 96f 1/8 |         |         |         |
| Emp. belge,    | 1725f   |         |         |         |
| Em. d'Hali,    | 1120f   |         |         |         |
| Act. de la b., | 580f    |         |         |         |
| Quat. cana.,   |         |         |         |         |
| Caisse hyp.,   |         |         |         |         |

## COURS DES MARCHANDISES du 28.

|                         |              |
|-------------------------|--------------|
| Colza, disp.,           | 100 50       |
| — Courant du mois,      | 101          |
| — décembre,             | 101 à 102    |
| — 2 premiers mois,      | 101 à 102 50 |
| — Lille,                | 93           |
| — Voiture,              | 5 25         |
| 3/6 disp.,              | 162 50       |
| — courant du mois,      | 162 50       |
| — décembre,             | 162 50       |
| — 2 premiers mois 1834, | 160 à 157 50 |

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.